

B.3 LES OPERATIONS

Les opérations définies par la Réserve Naturelle pour la période de 5 ans du plan de gestion sont présentées ci-après. Au total, 104 opérations ont été programmées. Ce nombre peut paraître ambitieux mais il est justifié par un territoire multipolaire composé de 3 milieux distincts (marin, terrestre et lacustre) nécessitant de la part du gestionnaire des actions et des moyens spécifiques. Soulignons la nécessité de créer un poste supplémentaire de garde et un de secrétaire comptable dès la première année de la mise en place du plan de gestion. Ces renforts humains doivent conforter et crédibiliser la programmation des opérations ainsi présentées.

Rappelons que l'île de Saint-Martin peut être soumise de par sa situation à diverses catastrophes naturelles ou anthropiques pouvant provoquer à plus ou moins grande échelle des ajustements sur la planification et la réalisation des différentes actions programmées dans ce plan de gestion.

B 3.1 Définition des opérations

Les opérations devant permettre d'atteindre les objectifs sont regroupées en 6 thèmes :

- PO : police de la nature ;
- SE : suivis, études, inventaires ;
- TU : travaux uniques, équipements ;
- TE : travaux d'entretien, maintenance ;
- PI : pédagogie, informations, animations, éditions ;
- AD : gestion administrative.

Les opérations géographiquement localisables ont été reportées sur des cartes selon les thèmes définis précédemment SE, TU et PI (Cartes 21, 22 et 23). Une carte spécifique a été réalisée afin de spatialiser les opérations liées aux objectifs sur le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale (Carte 24).

B 3.1.1 La police de la nature (PO)

L'ensemble des opérations retenues est détaillé dans les tableaux 47 à 53. Un descriptif succinct de ces opérations figure ci-dessous.

PO 1 : Effectuer des tournées de surveillance des gardes sur le terrain (parties marine et terrestre)

L'objectif de ces patrouilles est de dissuader d'éventuels actes de braconnages sur le territoire de la Réserve Naturelle et également d'assurer le rôle d'information et de prévention auprès des publics. Ces patrouilles de surveillance auront donc un rôle préventif et répressif.

Le commissionnement et l'assermentation des gardes sont indispensables pour autoriser les sanctions aux contrevenants à la réglementation.

Nb : Les activités de surveillance peuvent apparaître ici peu développées mais une partie du temps de surveillance est incluse dans les actions techniques effectuées par les gardes sur le terrain.

PO 2 : Contribuer à la création d'une police de l'environnement

La Réserve Naturelle participera activement à la constitution d'une police de l'environnement au sein de la collectivité de Saint-Martin.

PO 3 : Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police à Saint-Martin (Gendarmerie, Affaires Maritimes, Douanes...)

Les actions de surveillance doivent être réalisées, au niveau local, en concertation avec les autres forces de police et de surveillance agissant sur le territoire (Gendarmerie, Douanes, Affaires Maritimes ...), de façon coordonnée et complémentaire, dans le respect des prérogatives de chacune.

PO 4 : Participer aux opérations inter-police contre les principales infractions sur le territoire

Les actions de surveillance en collaboration avec les autres forces de police et de surveillance locale (Gendarmerie, Douanes, Affaires Maritimes ...) seront poursuivies afin de rendre plus efficaces les opérations de surveillance et dissuader d'éventuels contrevenants (pêche illégale, remblaiements, vols de sable...)

PO 5 : Renforcer la collaboration Police Justice (suivi de l'instruction et des procès verbaux)

Suivi de l'instruction et des procédures lorsque des infractions ont donné lieu à procès-verbal.

B 3.1.2 Suivis, études, inventaires (SE)

SE 1 : Réaliser le diagnostic des différents étangs confiés en gestion à la Réserve Naturelle

Peu d'études ont été menées sur les étangs récemment confiés en gestion à la Réserve Naturelle. Les informations disponibles sur ces milieux restent de ce fait très parcellaires. L'inventaire faune/flore, les relevés physico-chimiques et la liste des impacts s'exerçant sur chaque étang sont à réaliser. Suite à ce diagnostic, des préconisations de gestion spécifiques seront formulées (restauration, aménagements à vocation pédagogique et de découverte, accueil de l'avifaune...). Le gestionnaire sera en mesure de définir précisément les actions à mettre en œuvre, pour chaque site. Ce diagnostic conditionne donc les opérations à entreprendre au niveau des étangs.

SE 2 : Suivre les populations d'oiseaux inféodés aux étangs

Les inventaires des populations d'oiseaux fréquentant les étangs de Saint-Martin ont été réalisés, cependant aucun suivi n'est mené pour apprécier l'évolution de la fréquentation des étangs de la Collectivité par ces différentes populations. Dans ce cadre, un suivi sera organisé en collaboration avec des spécialistes. Les protocoles de suivi seront élaborés initialement avec l'assistance de spécialistes, les personnels de la Réserve Naturelle seront formés à ces protocoles pour un suivi régulier en interne par la suite.

SE 3 : Inventorier et cartographier les espèces végétales terrestres sensibles

L'inventaire et la localisation des différentes espèces végétales terrestres sur le territoire de la Réserve Naturelle seront menés par des spécialistes afin d'identifier les sites sensibles à protéger.

SE 4 et SE 5 : Evaluer et suivre les populations de *Melocactus* et de *Gaiac*

Le Tête à l'Anglais *Melocactus intortus* et le Gaiac *Guaicum officinale* sont des espèces protégées. Dans ce cadre, la Réserve Naturelle organisera en collaboration avec des spécialistes une évaluation de leur densité puis un suivi annuel afin de connaître leur évolution sur 5 ans. Les protocoles de suivi seront élaborés avec l'assistance de spécialistes initialement. Les personnels de la Réserve Naturelle seront formés à ces protocoles pour un suivi régulier en interne.

SE 6, SE 7 et SE 8 : Inventorier les espèces de mollusques, d'échinodermes et de crustacés marins

Les connaissances concernant la biodiversité de ces embranchements sont incomplètes. Des spécialistes seront sollicités afin d'inventorier les différentes espèces colonisant les eaux marines de la Réserve Naturelle et compléter les connaissances sur ces espèces.

SE 9 et SE 10 : Suivre les herbiers de phanérogames marines et les récifs coralliens

Ces opérations, selon les protocoles standardisés appliqués dans le cadre du réseau des Réserves de Guadeloupe depuis 2007, seront poursuivies annuellement sur les stations témoins. L'analyse des relevés doit permettre d'évaluer l'évolution de ces biocénoses.

SE 11 : Evaluer et suivre les populations de poissons

Les données actuellement disponibles sur l'ichtyofaune fréquentant les eaux marines de la Réserve Naturelle ne sont pas exhaustives. Une évaluation puis un suivi des populations de poissons seront organisés avec des chercheurs spécialisés au Rocher Créole et à Tintamarre et compléteront les suivis du benthos.

SE 12 : Suivre les sites de pontes de tortues marines

Les plages de Saint-Martin sont des sites de ponte pour les tortues marines. Actuellement, il n'existe que des informations très parcellaires sur les espèces venant pondre, les sites de ponte privilégiés et l'intensité de l'activité de ponte. Cette opération a pour but d'identifier les espèces en ponte, de localiser les sites de pontes, d'opérer prélèvements et marquages sur les individus, de quantifier l'intensité de cette activité et d'évaluer les succès d'émergences. Dans ce cadre, des observations de terrains seront menées au cours de la saison des pontes afin d'identifier les sites de pontes, puis un suivi sera mis en place sur ces différentes plages afin de connaître l'évolution de leur fréquentation sur 5 ans. Ces suivis respecteront les protocoles standardisés mis en œuvre dans le cadre du réseau des tortues marines de Guadeloupe. La chargée de mission étant déjà formée, le reste du personnel de la Réserve Naturelle sera initialement formé à ces protocoles, afin de les reproduire en autonomie. Les informations produites seront valorisées dans le cadre du Plan de Restauration des Tortues Marines de Guadeloupe.

SE 13 : Appliquer les protocoles standardisés de suivi des populations de tortues marines en plongée en collaboration avec clubs de plongée

Des suivis de tortues marines en alimentation seront réalisés en partenariat avec les clubs de plongée. Les moniteurs volontaires devront noter à chaque sortie leurs observations (ou non) de tortues marines afin d'étudier les évolutions de l'abondance de ces animaux sur les différents sites de plongée fréquentés.

La Réserve Naturelle coordonnera l'action auprès des clubs de plongée partenaires de l'opération. Les informations produites seront valorisées dans le cadre du Plan de Restauration des Tortues Marines de Guadeloupe.

SE 14 : Suivre les populations d'oiseaux marins

L'îlet Tintamarre et le Rocher Créole sont des sites privilégiés pour les oiseaux marins. Des inventaires ont déjà été réalisés concernant ces oiseaux. Cependant, aucun suivi régulier n'a été mis en place. Un protocole de suivi sur le long terme devra être mis en place. Les protocoles de suivi seront élaborés avec l'assistance de spécialistes initialement. Les personnels de la Réserve Naturelle seront formés à ces protocoles pour un suivi régulier en interne.

SE 15 et 16 : Evaluer et suivre les populations de lambis et d'oursins

Ces suivis seront réalisés en parallèle des suivis de biocénoses benthiques à Tintamarre et au Rocher Créole (SE 9 et SE 10) et permettront d'appréhender l'évolution des populations de ces espèces cibles sur 5 ans.

SE 17 : Améliorer les connaissances sur les poissons à rostre dans la zone

Les recueils d'informations seront réalisés à l'occasion du « Billfish Tournament », organisé annuellement. Ce tournoi de pêche sportive a lieu sur le « Marlin's Boulevard ». Ce site, situé au large de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy (hors Réserve Naturelle) est connu pour être fréquenté par diverses espèces de poissons à rostre. Les informations sur les espèces, le nombre d'individus capturés et les données biométriques seront compilées et analysées par la Réserve Naturelle.

SE 18 : Evaluer et suivre les populations de mammifères marins

Ces suivis seront réalisés au cours de sorties effectuées par le personnel de la Réserve Naturelle dans et en dehors des zones marines de la Réserve Naturelle. Des bénévoles seront également associés à ces observations.

Le temps imparti à cette opération sera plus conséquent la première année en raison de la mise en place du protocole d'observation par le personnel de la Réserve Naturelle. Des prélèvements sur les Baleines à bosse *Megaptera novaeangliae* seront également pratiqués afin d'identifier, par analyse génétique, la provenance des individus fréquentant les côtes de Saint-Martin. Ces informations seront valorisées dans le cadre du sanctuaire des mammifères marins des Antilles françaises, en cours d'instauration.

SE 19 : Suivre les échouages de mammifères marins sur le littoral de Saint-Martin

Le conservateur et la chargée de mission sont tous deux détenteurs de la carte verte délivrée par le Ministère. Le suivi des échouages permettra d'une part d'alimenter la banque de données du Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM) et d'autre part de suivre les populations de mammifères marins.

SE 20, 21, 22 et 23 : Effectuer des suivis comparatifs des herbiers, coraux, lambis et oursins dans et en hors Réserve Naturelle

Les opérations SE 19 à SE 22 sont destinées à mettre en évidence l'effet des mesures de gestion appliquées au sein de la Réserve Naturelle sur la protection des milieux et des espèces, à travers le suivi comparatif des herbiers, des coraux, des populations de lambis et d'oursins dans et hors de la Réserve Naturelle. Les suivis dans la Réserve Naturelle sont ceux programmés dans les opérations SE 9, 10, 15 et 16. Le site du Banc Médée, situé au nord-ouest de Marigot, est envisagé pour servir de station de référence hors Réserve Naturelle. Des protocoles identiques seront appliqués sur cette station et les résultats analysés et comparés avec ceux obtenus pour les stations de référence de la Réserve Naturelle.

SE 24 : Etudier la fréquentation de la Réserve Naturelle par secteurs et type d'activité

Les informations concernant la fréquentation et la localisation des différentes activités réalisées sur le territoire de la Réserve Naturelle doivent être mieux appréciées (plongée, plaisance, randonnée...). L'objectif de l'étude sera de caractériser la nature et l'intensité de la fréquentation par les usagers et visiteurs de la Réserve Naturelle par sites. Ce travail sera réalisé avec le concours d'un stagiaire étudiant en master.

SE 25 : Evaluer les facteurs de dégradation des sites de pontes des tortues marines et préconiser des travaux de restauration

Une étude sera menée pour réaliser l'état des lieux des facteurs antagonistes à l'activité de ponte des tortues marines des plages de la collectivité. Des préconisations d'aménagements et de restauration des sites de ponte seront proposées afin de favoriser les succès de ponte et d'émergences des juvéniles.

SE 26 : Etudier les conditions de réintroduction de l'Iguane des Petites Antilles dans la Réserve Naturelle et suivre l'évolution des effectifs.

L'équipe gestionnaire étudiera les conditions de réintroduction de cette espèce dans le cadre du plan de restauration mené par l'association Le Gaïac. La réintroduction sera effectuée sur l'îlet Tintamarre et un suivi de la population sera réalisé chaque année.

SE 27 : Etudier l'impact des rats, mangoustes et cabris sur la Réserve Naturelle et préconiser des méthodes pour l'éradication

Une importante population de rats, de mangoustes et de cabris est installée sur les îlets de la Réserve Naturelle. La prolifération des cabris induit un broutage massif du couvert végétal. Quant aux rats et aux mangoustes, il semble qu'ils soient responsables de la prédation des pontes de tortues, d'iguanes et d'oiseaux.

Dans ce cadre, une étude sera menée avec le concours d'un étudiant stagiaire afin d'identifier les impacts réels sur le patrimoine de la Réserve Naturelle de chacune de ces espèces. Les méthodes permettant d'atténuer ou d'éliminer les impacts devront être proposées.

SE 28 : Etudier la perception de la RN par les publics

Afin d'ajuster les actions de la Réserve Naturelle envers le public et pour parvenir à une large acceptation de celle-ci, il est nécessaire d'étudier la perception de cet outil par les différents publics concernés.

SE 29 : Etudier l'effet-réserve sur la pêche professionnelle

Dans le cadre du projet de recherche PAMPA, il sera réalisé une étude avec les pêcheurs professionnels qui cherchera à démontrer l'effet-réserve.

B 3.1.3 Travaux uniques, équipements (TU)

TU 1 : Finaliser la pose de barrières plots sur les sites sensibles et cordons sableux

La pose de bornes plots est un moyen efficace pour empêcher la circulation des automobiles et autres véhicules motorisés sur les espaces sensibles, cette circulation étant à l'origine de la dégradation des milieux.

TU 2 : Poser les mouillages réglementaires sur sites sensibles

Des mouillages seront installés sur les sites marins fréquentés par les navires de plaisance et opérateurs de charters nautiques et de plongée (Tintamarre, îlet Pinel et Wilderness). Ils doivent contribuer à la protection des herbiers de phanérogames marines et les formations coralliennes, fortement endommagés par les mouillages forains, à l'ancre.

Au total, 32 mouillages seront installés par la Réserve Naturelle, 15 à Tintamarre, 15 à Pinel et 2 à Wilderness. Parmi ces mouillages, certains seront exclusivement destinés aux bateaux des clubs de plongée, d'autres aux bateaux de plaisance, enfin d'autres aux annexes et autres petites embarcations.

TU 3 : Revégétaliser les sites altérés

La revégétalisation des sites sera programmée selon les préconisations d'une étude préalable par un stagiaire paysagiste, qui définira les essences appropriées à la restauration paysagère et des fonctionnalités environnementales.

TU 4 : Eliminer les remblais illégaux

De nombreux remblais illégaux ont été réalisés au niveau des étangs et du littoral. La lutte contre ces remblais et leurs auteurs se fera en collaboration avec le soutien actif de la Collectivité. L'élimination de ces remblais illégaux et la restauration des sites sont prévus.

TU 5 : Limiter et mettre aux normes les rejets d'eaux usées (selon étude)

De nombreux rejets ont été localisés par la DDE Guadeloupe suite à une étude à partir de relevés visuels sur berges, en 2005.

La lutte contre les rejets d'eau à Saint-Martin sera mise en œuvre, suite à un diagnostic commandé par la Collectivité. La Réserve Naturelle contribuera à cette étude et accompagnera les mesures destinées à limiter ces rejets, par mise aux normes des installations domestiques ou collectives que la COM et l'Agence de l'Eau pourront imposer.

TU 6 : Réaménager les plages pour l'accueil de tortues marines

Cette opération sera conduite conformément au diagnostic et aux préconisations d'aménagement et de réhabilitation de l'étude menée sur les facteurs de dégradation des sites de pontes des tortues marines.

TU 7 : Aménager et effectuer des travaux sur les étangs selon préconisations du diagnostic réalisé

Les aménagements des étangs seront entrepris, en collaboration avec la Collectivité, selon les préconisations du diagnostic (SE 1) et en fonction des priorités environnementales établies par cette étude initiale.

B 3.1.4 Travaux d'entretien, maintenance (TE)

TE 1 : Nettoyer les sites (déchets)

Le nettoyage des différents sites sera assuré par les gardes de la Réserve Naturelle. Des opérations en collaboration avec des bénévoles seront également organisées. Ces actions médiatisées auront un rôle de sensibilisation sur la population locale.

TE 2 : Extraire les macrodéchets dans la Réserve Naturelle (étangs et littoraux)

Les macrodéchets, suite à leur localisation et aux signalements par le personnel de la Réserve Naturelle, seront extraits par les services de la Collectivité (brigade verte en cours de constitution).

TE 3 : Réintroduire l'Iguane des Petites Antilles dans la RNN

L'îlet Tintamarre n'est occupé par aucune des espèces d'iguanes. Dans le cadre du plan de restauration de l'Iguane des Petites Antilles mené par l'association Le Gaïac, l'équipe gestionnaire s'attachera à réintroduire cette espèce sur l'îlet afin de favoriser sa dynamique de population sur un site où l'espèce compétitrice est absente.

TE 4 : Contrôler les rats, mangoustes et cabris selon méthodes préconisées

Les protocoles visant à minimiser les impacts des de ces espèces seront mis en œuvre conformément aux préconisations établies par l'étude (SE 25).

TE 5 : Entretien et renouveler le matériel (voitures, bateaux, matériel de plongée, balisages, mouillages...)

L'entretien du matériel sera réalisé en interne par le garde-chef de la Réserve Naturelle. Des bénévoles participeront également à l'entretien des équipements nécessitant une intervention sous-marine (balises et mouillages).

TE 6 : Entretien des locaux

TE 7 : Entretien du sentier sous-marin

L'entretien sera assuré par le garde-chef de la Réserve Naturelle. L'intervention sous-marine nécessite le renfort de bénévoles (club de plongée usagers).

TE 8 : Entretien des sentiers de randonnées

L'entretien courant des sentiers de randonnée sera assuré par les gardes de la Réserve Naturelle. Le concours de la brigade verte de la COM pourra être sollicité ponctuellement.

TE 9 : Entretien des aménagements pour l'accueil du public (station d'observations de l'avifaune, carbets, stationnements...)

Ces entretiens seront réalisés en interne par l'équipe de la Réserve Naturelle.

TE 10 : Entretien des balises et des mouillages

Ces entretiens seront réalisés en interne par l'équipe de la Réserve Naturelle.

B 3.1.5 Pédagogie, informations, animations, éditions (PI)

PI 1 : Mettre en place des aménagements nécessaires à l'accueil du public (carbets, poubelles, zones de détente, panneaux d'interprétation...)

La localisation des aménagements destinés à améliorer l'accueil du public et à protéger les sites de la Réserve Naturelle a été définie par le gestionnaire et validée par le Comité Consultatif. Ces installations seront réalisées sur 5 ans en fonction des moyens budgétaires et l'urgence face à la dégradation des sites.

L'étang de Cul-de-Sac sera aménagé dès la première année de la mise en application du plan de gestion, avec la création d'un sentier de découverte de la mangrove et la construction d'une station d'observation de l'avifaune.

PI 2 : Suivre la charte mise en place entre la Réserve Naturelle et les opérateurs

Cette opération consiste à s'assurer du respect des termes de la charte par les opérateurs et à percevoir les redevances prévues au titre de la charte.

L'ensemble des opérateurs ayant signé les chartes bénéficieront d'un pavillon arborant le logo de la Réserve Naturelle, qui permettra de distinguer de façon claire les opérateurs partenaires et donc autorisés à utiliser les aménagements mis en place.

PI 3 : Former les opérateurs exerçant leurs activités dans la Réserve Naturelle

Des séances régulières seront organisées avec les opérateurs ayant signé la charte au cours desquelles des cours théoriques sur les écosystèmes de Saint-Martin et la pédagogie de l'environnement seront dispensés. Cette opération vise à permettre aux opérateurs d'offrir à leurs clients une prestation de qualité sur l'environnement de la Réserve Naturelle.

PI 4 : Aménager des espaces de stationnement

PI 5 : Concevoir et assurer la maintenance du site internet

La création du site internet sera un support de diffusion d'informations sur le patrimoine de la Réserve Naturelle. Il permettra également de communiquer sur les différentes actions entreprises. Des documents téléchargeables seront disponibles (plan de gestion, études ou résumés d'études réalisées...) ainsi qu'un forum d'échange pour les usagers.

PI 6 : Rédiger et diffuser le journal de la Réserve Naturelle

Le journal de la Réserve Naturelle est édité trimestriellement et renseigne sur différentes actions et événements réalisés ou programmés. Sa réalisation est confiée à un prestataire. Ce journal sera également téléchargeable sur le site internet de la Réserve Naturelle.

PI 7 : Réaliser des films documentaires sur la Réserve Naturelle et son patrimoine

La réalisation de films documentaires sera assurée en externe par des producteurs, selon les sollicitations. La diffusion des reportages permettra de promouvoir la Réserve Naturelle à l'échelle locale, nationale et internationale et jouera ainsi un rôle de promotion écotouristique pour l'île de Saint-Martin.

PI 8 : Editer et diffuser des plaquettes sur la réglementation et le patrimoine de la Réserve Naturelle

Afin de faire connaître le patrimoine de la Réserve Naturelle et sa réglementation auprès des publics, des plaquettes de présentation du site seront réactualisées et mises à disposition des visiteurs dans les différents lieux d'accueil de la Réserve Naturelle, l' Office du Tourisme, les marinas chez les croisiéristes professionnels,

20 000 à 30 000 exemplaires seront édités lors de chaque publication.

PI 9 : Editer, concevoir et diffuser le résumé du plan de gestion

Une synthèse du plan de gestion validé à destination de la presse, des administrations locales et régionales, des chambres consulaires et des élus de la Collectivité de Saint-Martin et des élus de Sint Maarten (partie hollandaise) sera produite. Cette synthèse d'une dizaine de pages résumera le plan de gestion approuvé et constituera le support de communication sur la politique de la Réserve Naturelle. Des illustrations de qualité devront figurer et la rédaction sera soignée avec un vocabulaire accessible afin de pouvoir être communiquée à un large public.

PI 10 : Assurer la valorisation scientifique et technique des suivis et inventaires réalisés

Les données scientifiques, issues des protocoles de suivi écologique appliqués seront analysées et présentées au cours des différents colloques et réunions (RNF, AMP ...). Ces informations seront également vulgarisées afin d'être communiquées à un large public. La valorisation de ces données implique leur mise à disposition des communautés scientifiques ou de gestionnaires par intégration dans des bases de données et travail en réseau.

PI 11 : Sensibiliser la population à la protection des tortues marines

Cette sensibilisation se fera par la mise en place de panneaux présentant les différentes espèces susceptibles d'être rencontrées à Saint-Martin ainsi que les consignes à respecter pour les préserver. Ces panneaux seront placés à Cul-de-Sac, View Point, au Galion, à Marigot et à Grand-Case.

PI 12 : Réaliser les aménagements nécessaires à la mise en place du sentier sous-marin

Ces aménagements intègrent la protection du plan d'eau par la pose de bouées de délimitation et de balisage du sentier, l'installation d'un panneau d'information à l'entrée du sentier indiquant les règles d'utilisation à respecter ainsi que les informations sur les espèces susceptibles d'être rencontrées.

Rappelons ici qu'il est impératif de présenter toute information à destination des publics en français et en anglais, en raison d'une forte proportion de touristes anglophones.

PI 13 : Appliquer les règles d'utilisation du sentier sous-marin

Les règles d'utilisation du sentier par les usagers devront mentionner l'interdiction de tout prélèvement. Les règles de conduite respectueuses des biotopes et des espèces devront être rappelées.

Le garde-chef sera chargé de la surveillance du respect des règles.

PI 14 : Aménager des sentiers de randonnées

Les sentiers de randonnées seront balisés et des panneaux d'informations présentant la faune et la flore seront mise en place.

PI 15 : Aménager des stations d'observation de l'avifaune

Ces stations d'observation à destination des publics faciliteront la découverte et l'observation de la richesse ornithologique présente à Saint-Martin. Une première station sera installée à Cul-de-Sac.

PI 16 : Réaliser les aménagements nécessaires à la mise en valeur du patrimoine archéologique

De nombreux vestiges archéologiques ont été découverts sur le territoire de la Réserve Naturelle. Ce patrimoine n'est actuellement pas mis en valeur. Une étude sera réalisée, en collaboration avec la DRAC, par un étudiant stagiaire spécialisé afin de préconiser quelques aménagements nécessaires à la mise en valeur et à la découverte de ce patrimoine historique aux publics.

PI 17 : Assurer des interventions thématiques en milieu scolaire

Les interventions thématiques en milieu scolaire seront poursuivies sur la base des partenariats déjà en vigueur. L'aménagement des sites de découverte, autorisera l'organisation de sorties pédagogiques sur le terrain.

PI 18 : Réaliser des campagnes d'affichage de sensibilisation sur le bord des routes

Deux campagnes d'affichage de rappel des comportements d'éco-citoyenneté seront réalisées par la Réserve Naturelle.

PI 19 : Participer à des émissions de radio locales

La participation de la Réserve Naturelle aux émissions thématiques des radios locales sera poursuivie.

PI 20 : Participer à la réalisation d'émissions de télévision destinées aux chaînes locales françaises et hollandaises

Les supports télévisuels continueront d'être utilisés afin de diffuser les actions de la Réserve Naturelle auprès de la population locale.

PI 21 : Participer aux manifestations locales

La présence de la Réserve Naturelle aux différentes manifestations locales autour de la mer et de l'environnement sera poursuivie (stands et animations). L'ensemble du personnel de la Réserve Naturelle sera associé à ces événements.

PI 22 : Créer la maison de la Réserve Naturelle

Il est jugé indispensable que la Réserve Naturelle dispose de locaux fonctionnels adaptés à ses ambitions et objectifs. Ce projet est inscrit parmi les opérations de pédagogie et d'information car il s'agira avant tout de disposer d'espaces, d'aménagements et d'équipements à vocation pédagogique et d'accueil du public. Il devra s'agir de bâtiments répondant à des normes de Haute Qualité Environnementale (HQE), la Réserve Naturelle devant se montrer exemplaire en la matière. De nombreuses fonctionnalités doivent être regroupées sur ce site :

- Bureaux pour le personnel ;
- Locaux techniques et garage ;
- Espace d'hébergement pour les stagiaires, et visiteurs en mission pour la Réserve Naturelle ;
- Espace de réunion ;
- Espace d'accueil du public ;
- Espace muséographique
- Espace multimédia ;
- Bibliothèque multimédia
- Boutique ;
- Parking ;
- Espace de détente...

Le choix du site d'implantation devra permettre un accès aisé aux visiteurs et une connexion facilitée aux sites de découverte aménagés.

L'objectif est que la construction de la maison de la Réserve Naturelle puisse intervenir à la fin de la période du plan de gestion, suite aux études préliminaires (opération AD 8), sous réserve des avancements des études préalables et des moyens financiers mobilisables.

B 3.1.6 Gestion administrative (AD)

AD 1: Réaliser une étude de faisabilité et explorer les moyens juridiques et financiers pour la mise en gestion des espaces montagneux à la Réserve Naturelle

AD 2: Mettre en œuvre des moyens pour l'intégration des milieux montagneux en gestion à la Réserve Naturelle

AD 3: Organiser des réunions avec les institutions de Guadeloupe pour adapter la documentation à Saint-Martin (traduction en anglais)

Des affiches et prospectus sont édités et distribués par les institutions de Guadeloupe pour sensibiliser les populations à la protection des écosystèmes de l'archipel guadeloupéen. Dans le contexte de Saint-Martin, il est impératif qu'une version en anglais soit également éditée.

AD 4: Mettre en place un centre multimédia à Saint-Martin

Cette opération inclut le choix et la commande d'ouvrages scientifiques et grand public afin de constituer, dans un délai de 5 ans, une bibliothèque multimédia accessible à tous. Ces ouvrages seront consultables, à terme, au centre de documentation multimédia de la future maison de la Réserve Naturelle.

AD 5 : Réfléchir aux possibilités d'intervention de la Réserve Naturelle comme prestataire sur certaines activités (sentier sous-marin, birdwatching...)

La Réserve Naturelle (par l'intermédiaire de ses futurs aménagements : sentier sous-marin, stations d'observation de l'avifaune, maison de la Réserve Naturelle...) pourra devenir elle-même prestataire de certaines activités. Cette perspective offre les avantages suivants :

- proposer ces activités à un coût réduit et donc les rendre accessibles à un plus large public ;
- offrir une pédagogie de qualité et de référence.

AD 6 : Organiser des réunions et mettre en place d'un partenariat entre la Réserve Naturelle, l'Office du Tourisme et la COM

Ces réunions pluriannuelles entre la Réserve Naturelle, l'Office du Tourisme et la COM auront pour objectif de développer la promotion de Saint-Martin en tant que destination écotouristique par le biais de sa Réserve Naturelle.

AD 7 : Réaliser une étude juridique pour le renforcement de la structure gestionnaire de la Réserve Naturelle dans le cadre de la COM

L'étude réalisée en 2008 par Marie Blanchard, stagiaire, sera approfondie afin d'identifier les opportunités d'adaptation des statuts juridiques de la Réserve Naturelle dans l'objectif d'un renforcement des moyens d'action au service de la préservation de l'environnement sur les espaces gérés et au-delà.

AD 8 : Réaliser une étude de faisabilité de la maison de la Réserve Naturelle

Les études devant permettre la définition concrète du projet seront réalisées (choix et modalités d'occupation du foncier, architecture du ou des bâtiments, équipements, ingénierie financière pour la réalisation du projet...). Le bâtiment HQE intégrera toutes les fonctionnalités requises et sera totalement autonome énergétiquement.

AD 9 : Accueillir et encadrer stagiaires, bénévoles et VCAT

Des étudiants stagiaires et des VCAT renforceront ponctuellement l'équipe de la Réserve Naturelle. Le personnel assurera l'encadrement de ces stagiaires.

AD 10 : Assurer la formation technique du personnel (plongée, navigation, commissionnement, SIG, maintenance du site internet, Polmar, secourisme, protocoles de suivis écologiques...)

AD 11 : Assurer la formation interne du personnel aux écosystèmes de la Réserve Naturelle

AD 12 : Représenter la Réserve Naturelle et intervenir aux comités consultatifs, comités de pilotage ou de suivi de projet

La Réserve Naturelle participera aux processus décisionnels de projets.

AD 13 : Assurer l'équipement informatique et bureautique, mobilier de bureau

L'augmentation des effectifs de la Réserve Naturelle implique l'acquisition des équipements informatiques et bureautiques et du mobilier de bureau, ainsi que le renouvellement des équipements actuels.

AD 14 : Rechercher de nouveaux moyens de financements.

Des recherches de financements complémentaires seront poursuivies afin d'accroître les moyens de la Réserve Naturelle. Les pistes privilégiées portent sur l'extension des redevances

sur les AOT à d'autres sites et l'instauration de mesures fiscales par la COM au bénéfice de la Réserve Naturelle.

AD 15 : Assurer la comptabilité et la gestion

Un agent administratif en charge du secrétariat et de la comptabilité sera recruté pour accomplir ces travaux

AD 16 : Assurer le secrétariat

Un agent administratif en charge du secrétariat et de la comptabilité sera recruté pour accomplir ces travaux

AD 17 : Assurer la gestion des ressources humaines

AD 18 : Organiser et animer le comité consultatif

AD 19 : Rédiger et publier des rapports et de comptes-rendus

AD 20 : Préparer, exécuter et suivre les budgets, constituer des dossiers de recherche de financements publics

AD 21 et AD 22 : Evaluer le plan de travail et le plan de gestion

Le plan de travail doit être évalué en continu (au moins annuellement) par la production des résultats des suivis écologiques et d'un état d'avancement technique et financier des opérations planifiées. Ce plan doit être ajusté ou rectifié dès que nécessaire.

Le plan de gestion sera également évalué et actualisé au terme des 5 ans par un cabinet d'étude.

AD 23 : Organiser des réunions et collaborer avec le Parc Marin de Sint-Maarten

AD 24 : Organiser des réunions et collaborer avec la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy

AD 25 : Participer au réseau des Réserves de Guadeloupe (réunions annuelles)

AD 26 : Participer au comité de pilotage pour la mise en place du sanctuaire des mammifères marins

Des déplacements en Martinique sont à prévoir, afin de participer aux réunions du comité de pilotage.

AD 27: Rencontrer et échanger avec les gestionnaires du nord des Petites Antilles

Actuellement, les relations entre gestionnaires d'espaces protégés du nord des Petites Antilles sont quasi-inexistantes. Cette opération vise à instaurer ces échanges. Le conservateur rencontrera au cours des 5 années les différents gestionnaires des AMP du nord des Petites Antilles, afin de promouvoir la création d'un réseau des Réserves Naturelles du nord des Petites Antilles.

AD 28 : Organiser un colloque des gestionnaires des Petites Antilles à Saint-Martin

Au terme des différentes rencontres, la Réserve Naturelle organisera un atelier de travail des gestionnaires des Petites Antilles à Saint-Martin. Ce séminaire pourra être couplé à la réunion annuelle du réseau des Réserves de Guadeloupe et créer officiellement le réseau.

AD 29 : Participer aux assemblées générales des RNF

AD 30 : Participer aux réunions et travaux du réseau des AMP françaises et de l'Agence des AMP

AD 31 : Participer aux colloques nationaux et internationaux sur les espaces protégés

Rq : *Si certaines opportunités venaient à s'ajouter aux opérations validées et programmées dans ce plan de gestion, avant d'être intégrées au plan, ces opérations devront être rattachées à des objectifs du plan, puis être validées en comité consultatif de gestion, voire par la Commission Des Sites (CDS) et le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) (ou CSRPN) pour les gros travaux.*



Figure 78 : Pélican Brun, *Pelicanus occidentalis*, Ile de Tintamarre. Photo N. Maslach